

Avis 11-A-19 du 09 décembre 2011

relatif à une demande d'avis de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en application de l'article L. 37-1 du code des postes et communications électroniques, portant sur l'analyse des marchés de gros de la terminaison d'appel vocal mobile de Free Mobile, LycaMobile et Oméa Télécom

Posted on: 09 décembre 2011 | Secteur :

TÉLÉCOMS

Présentation de l'avis

Informations sur l'avis

Origine de la saisine

Arcep

Dispositif(s)

se référer à l'avis

Lire

le texte intégral de l'avis

215.79 Ko

le communiqué de presse